

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du vendredi 9 octobre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 2 octobre 2020, s'est réuni le vendredi 9 octobre 2020, 20h30, dans la salle de l'ancien commerce « Le Saint-Biez » à Saint-Biez-en-Belin, sous la Présidence de M. BIZERAY Jean-Claude, Maire de Saint Biez en Belin.

Étaient présents : BIZERAY Jean-Claude, MORIN Mickaël, BECHT Jean-Pierre, JORGE Théo, HERSANT Cindy, POUSSE Vincent, LOISEAU Didier, ROUSIERE Fabrice, THIERRY William, MORIN Nathalie, PRENVEILLE Maryvonne, TEILLET Emilie

Absents excusés : GUERINEAU Lucile, POUSSE Philippe.

Absents : TETU Alexandre

Secrétaire de séance : Mme TEILLET Emilie

Ordre du jour :

- 1 – Point sur le projet de réhabilitation du multiservice
- 2 – Acquisition de licences informatiques
- 3 – Travaux bâtiment école
- 4 – Travaux de reprofilage de la voirie 2020 et busage de la route de la Valinière
- 5 – Décision modificative N°3 au BP 2020
- 6 – Groupement de commandes de la communauté de commune pour l'entretien des abords de la voirie
- 7 – Délibérations concordantes pour les PAV de l'année 2020
- 8 – Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

M. le Maire propose au Conseil Municipal un ajout à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour suivant :

- Désignation d'un représentant siégeant à la commission du groupement MAPA.

Qui sera transcrit en point n°8 (Questions diverses n°9)

1 – Point sur l'avancement du projet de réhabilitation du multiservice.

M. le Maire souhaite faire un point sur la situation du projet de réhabilitation du multiservice sur la commune. Il a également invité l'architecte, M. Augustin, afin qu'il présente la situation au conseil municipal suite à la crise sanitaire.

Tout d'abord M. Augustin a procédé à une présentation globale du projet avec projection du plan du futur bâtiments après les travaux et a répondu aux différentes interrogations des conseillers municipaux. L'architecte a ensuite présenté le tableau récapitulatif des offres mieux disantes.

M. le Maire a ensuite présenté les différentes aides et subventions qui ont été obtenues et celles qui seront potentiellement obtenues en complément.

M. le Maire a proposé de procéder au choix des entreprises pour les lots qui n'avaient pas été pourvus lors de la première consultation du 27 novembre 2019 au 17 janvier 2020.

Les lots 1, 3, 5 et 7 ont fait l'objet d'une deuxième consultation. Le lot 6 a fait l'objet d'une consultation directe sans publicité ni mise en concurrence en raison de l'absence d'offres malgré la deuxième consultation, et le lot 9 faisait l'objet d'une négociation suite à la première consultation. **Le conseil municipal après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- Décide d'attribuer le marché public aux entreprises classées en première position selon les critères retenus pour les lots 1, 3, 5, 6, 7 et 9, avec variantes, soit :

➤ **Lot 1 – « VRD – gros œuvre » :**

- A l'entreprise PLAIS DAGUENET pour un montant HT de : 113 467,57 €

➤ **Lot 3 – « menuiserie extérieure aluminium » :**

- A l'entreprise PMM pour un montant HT de : 48 679,56 €

➤ **Lot 5 – « menuiserie intérieure bois » :**

- A l'entreprise AUGEREAU pour un montant HT de : 21 349,00 €

➤ **Lot 6 – « carrelage – faïence » :**

- A l'entreprise BELINOIS CARRELAGE pour un montant HT de : 26 685,88 €

➤ **Lot 7 – « électricité – VMC » :**

- A l'entreprise MDL ELEC pour un montant HT de : 36 540,76 €

➤ **Lot 9 – « peinture – sol souple » :**

- A l'entreprise BOULFRAY pour un montant HT de : 19 000,00 €

- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces 6 lots attribués du marché de Travaux de Réhabilitation du Multi-services « LE SAINT BIEZ ».

2 – Acquisitions de licences informatiques

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'installation des nouveaux postes informatiques, et considérant l'impossibilité de récupérer les anciennes licences du logiciel de bureautique, il est nécessaire de faire l'acquisition de deux nouvelles licences, une pour chaque poste du secrétariat de la mairie. Il présente le devis de « ASTIWEB » pour un montant de 509.96 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de « ASTIWEB » pour un montant de 509.96 € HT. Cette dépense sera mandatée à l'article 2051 « Concessions et droits similaires ».

3 – Travaux bâtiment école

M. le Maire expose au conseil municipal que des travaux doivent être effectués à l'école concernant les stores des fenêtres. Il présente trois devis de l'entreprise « Leonard Philippe ». Le premier pour un montant de 605,96 € HT, le second pour un montant de 195,90 € HT et le troisième pour un montant de 2 127,52 HT, soit un total de 2 929,38 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré a accepté les trois devis de l'entreprise « Leonard Philippe » pour un montant global de 2 929,38 € HT. Ces dépenses seront mandatées à l'article 2135 au BP 2020 de la commune.

4 – Travaux de reprofilage de la voirie 2020 et busage de la route de la Valinière

M. BECHT, adjoint en charge de la voirie, informe le conseil municipal des travaux envisagés sur la voirie communale en 2020. Quatre entreprises ont été contactées, Eiffage, Colas, HRC et Chapron. Seul HRC n'a pas transmis d'offre, M. le Maire présente donc trois devis.

Un reprofilage de la voirie pour la route du Fougeray et pour la route de la Prunetière sont prévus, trois devis sont présentés, celui de l'entreprise « Eiffage » pour un montant de 22 940 € HT, celui de l'entreprise « Chapron » pour un montant de 23 264,50 € HT, et celui de l'entreprise « Colas » pour un montant de 18 685,20 € HT.

Le conseil municipal après délibération, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 18 685,20 € HT. Ces dépenses seront mandatées à l'article 2151 du BP commune 2020.

Les PATA pour reprise ponctuelles font également l'objet de trois devis. Le devis « Eiffage » pour un montant de 2686,98 € HT, le devis « Chapron » pour un montant de 2 286,00 € HT, et le devis « Colas » pour un montant de 2 436,72 € HT.

Le conseil municipal après délibération, accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise Colas pour un montant de 2 432,76 € HT. Cette dépense sera mandatée à l'article 615231 du BP Commune 2020.

M. le Maire informe également au conseil municipal la nécessité de procéder à des travaux de busage sur la route de la Valinière. Dans le cadre de ces travaux M. le Maire, pour information, fournit un devis de l'entreprise « Frans Bonhomme » d'un montant de 574,19 € HT, ainsi qu'un devis de l'entreprise Hellier d'un montant de 600,00 € HT.

5 – Décision modificative N°3 au Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal accepte les décisions modificatives suivantes :

Investissement dépenses

Art. 2051 Concessions et droits similaires	+800€
Art. 2151 réseaux de voirie	+22 500€
Art. 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+4 200€
Art. 2158 autres installations, matériels et outillages techniques	+800€
Art. 2318 autres immobilisations corporelles	-28 300€

6 – Participation au groupement de commandes de la communauté de commune pour l'entretien des abords de la voirie

Le marché de curage et débroussaillage en groupement de commandes (Communes de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois) va prendre fin le 31 décembre 2020. Il est proposé aux collectivités de la CCOB d'adhérer à un nouveau groupement de commandes pour le débroussaillage et le curage.

Le conseil municipal accepte d'adhérer à ce nouveau groupement de commandes pour les parties « débroussaillage » et « curage ».

7 – Délibération concordante avec la CCOB : frais de nettoyage des PAV (Points d'Apports Volontaires)

Remboursement de frais pour le nettoyage des 2 PAV (2020)

Par délibération du 10/12/2019 le conseil communautaire a fixé le montant de remboursement versé aux communes par la Communauté de communes pour le nettoyage des abords des containers. Celui-ci a été fixé à 5€ par semaine et par PAV (comme en 2019).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du Conseil communautaire du remboursement des frais de nettoyage des PAV pour l'année 2020 pour un montant de 520€.

8 – Désignation d'un représentant siégeant à la commission du groupement MAPA

M. le Maire, Jean-Claude BIZERAY expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la commission MAPA pour les groupements de commandes, un représentant doit être désigné au sein de chaque commune participant au groupement.

M. BECHT Jean-Pierre se propose pour être ce représentant.

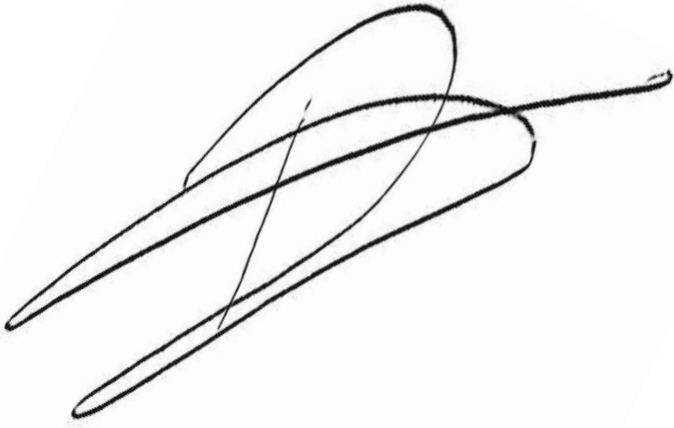
Le Conseil Municipal désigne M. BECHT Jean-Pierre comme représentant siégeant à la commission MAPA du groupement.

9 – Questions Diverses : néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h37.

Le secrétaire de séance,

Mme TEILLET Emilie

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right. The signature is written on a light blue rectangular background.